



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES/CABINET/FIRME POUR L'ANIMATION D'UNE SESSION DE FORMATION SUR LE SUIVI DES FEUX DE BROUSSE PAR TELEDETECTION ET L'EVALUATION DU BILAN FOURRAGER ACTUALISE

Type de contrat :	Bureau d'Etudes/Cabinet
Langue requise :	Français
Durée du contrat	20 Hommes/jours
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS

Juin 2019

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRAPS, une des missions du PRAPS/CILSS est d'apporter des appuis méthodologiques aux six pays bénéficiaires pour le suivi des ressources pastorales (pâturages, ressources en eau) pour une meilleure prévention des crises pastorales. Dans cette perspective, l'Unité Régionale de Coordination du Projet (URC/PRAPS) a entrepris de renforcer les capacités de quatre pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Tchad) de façon à les rendre capables à l'instar du Niger et du Sénégal, d'élaborer et publier un bilan fourrager prévisionnel annuel. Cet outil important d'aide à la décision pour anticiper les crises pastorales permet en effet de s'assurer de la bonne adéquation entre les stocks de disponible fourragers (pâturages naturels, résidus de culture) et les besoins du cheptel de façon à identifier les zones de déficit fourrager.

Le bilan fourrager est actuellement élaboré sur la base du disponible fourrager à la fin de la saison des pluies. Il n'est malheureusement pas mis à jour après le passage des feux de brousse qui interviennent en saison sèche entraînant une perte importante de biomasse et notamment dans les zones de savanes où ces feux de brousse persistent.

Conscients de la faiblesse du bilan fourrager prévisionnel tel que publié actuellement, plusieurs pays ont, dans le cadre de l'amélioration de leur dispositif d'alerte précoce, souhaité suivre un indicateur spécifique sur la superficie des pâturages détruite par les feux. Ce suivi permettra d'actualiser les informations sur le disponible fourrager pour les analyses du cadre harmonisé du mois de mars qui publie les informations définitives sur la campagne agro-pastorale en cours.

C'est pour donner suite à ces besoins d'appui des pays, que les composantes 2 et 4 du PRAPS initient cette session de renforcement de capacité pour doter ces pays de compétences afin de rendre disponibles au niveau national, les informations sur les feux de brousse.

Pour conduire la formation, le CILSS souhaite faire appel à un cabinet ou bureau d'étude qui mobilisera l'expertise requise.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION ET RESULTATS ATTENDUS

2.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif de la formation est de doter les cadres de la structure nationale pourvoyeuse des données sur les feux de brousse au Système d'alerte précoce (SAP), de compétences pour le suivi des feux de brousse par télédétection.

2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, la formation aura pour objectifs de rendre ces cadres nationaux capables de :

- Extraire les données d'observation de la terre disponibles via la E-station MESA ou toute autre source, pour le suivi des feux de brousse et leur impact sur le disponible fourrager ;

- Produire des cartes interactives montrant les feux actifs pour une période de temps spécifiée, combinée avec des couches SIG (régions, cercles, communes, routes et villages) ;
- Traiter et analyser ces données en vue de la production d'un certain nombre d'informations : (i) l'occurrence et la densité des feux de brousse ; (ii) les superficies de pâturage détruites par les feux de brousse ; l'estimation des quantités de biomasse détruite par les feux ;
- Faire des analyses comparatives sur la base de données historiques sur les feux ;
- Elaborer un bilan fourrager actualisé tenant compte des informations précédentes, notamment les quantités de biomasse brûlées.

2.3 RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la formation, il est attendu les résultats suivants :

- Les participants sont aptes à collecter les données sur les feux de brousse à partir de données satellitaires ;
- Les participants ont les compétences pour produire des cartes interactives montrant les feux actifs pour une période de temps spécifiée, combinée avec des couches SIG (régions, cercles, communes, routes et villages) ;
- Les participants sont capables de faire des analyses en vue de produire des informations et des cartes sur : (i) l'occurrence et la densité des feux de brousse ; (ii) les superficies de pâturage détruites par les feux de brousse ; (iii) l'estimation des quantités de biomasse détruite par les feux ;
- Les participants ont acquis des compétences pour actualiser le bilan fourrager prenant en compte les feux de brousse.

3. PARTICIPANTS

Chaque équipe pays sera représentée par quatre (04) participants¹ et notamment des services ou Directions en charge du :

- suivi et cartographie des feux de brousse : (01) personne
- suivi des ressources pastorales et qui alimentent le SAP sur les informations relatives au bilan fourrager : (02 personnes)
- système d'alerte précoce (SAP) : 01 personne

Les participants devront satisfaire les critères suivants :

- avoir des connaissances avancées en SIG et télédétection et être déjà impliqués dans le suivi des ressources pastorales ou des feux de brousse dans leur structure ;
- disposer d'un ordinateur d'une performance d'au moins 8 giga de RAM ;
- figurer parmi les cadres qui ont pris part à l'atelier de Dosso en 2018 sur le perfectionnement pour le suivi des ressources pastorales (de préférence).

¹ De préférence, privilégier les cadres qui ont pris part à l'atelier de Dosso en 2018 sur le perfectionnement pour le suivi des ressources pastorales

4. ORGANISATION ET DUREE DE PRESTATION

La prestation est évaluée à 20 H/J répartis entre la préparation, l'animation et la production du rapport de formation.

La formation s'étendra sur 6 jours (lundi au samedi inclus). Le lieu et les dates seront arrêtés de commun accord avec le cabinet retenu. **Elle sera essentiellement pratique.** Le prestataire mobilisera l'expertise nécessaire pour l'animation de la formation. Les experts mobilisés devront avoir des profils complémentaires afin de couvrir les besoins de la formation.

5. PROFIL DU CABINET

Les prestataires éligibles devraient avoir le profil suivant :

- Avoir une expérience pertinente dans le développement d'outils de suivi des feux de brousse par télédétection ;
- Une expérience avérée dans le suivi des ressources pastorales (végétation, eau) notamment avec l'utilisation des données d'observation de la terre (données satellitaires et de terrain) ;
- Démontrer une expérience pratique dans l'élaboration de bilans fourragers prévisionnels ;
- Avoir une expérience pratique d'au moins 10 ans de travail avec des projets de développement rural et bien connaître les systèmes pastoraux sahéliens ;
- Une expérience avérée en formation d'adultes ;
- Avoir des capacités d'accueil (salle, connexion internet de haut débit, etc.) pour une formation pratique.

6. PROFIL DES CONSULTANTS A MOBILISER

Le prestataire mobilisera deux (2) personnes dont le profil est le suivant :

Un spécialiste en suivi des feux de brousse par télédétection :

- Avoir un diplôme universitaire (BAC +5) en cartographie-SIG, télédétection ou tout autre diplôme similaire ;
- Avoir une expérience pertinente dans le développement d'outils de suivi des feux de brousse par télédétection;
- Avoir des connaissances sur le suivi des ressources pastorales au Sahel
- Démontrer de capacités pédagogiques de formation d'un public adulte.

Un spécialiste en élaboration du bilan fourrager prévisionnel :

- Avoir un diplôme universitaire (BAC +5) en zootechnique, agronomie, pastoralisme ou tout autre discipline similaire ;
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le suivi des ressources pastorales au Sahel;
- Démontrer d'une expérience pratique dans l'élaboration de bilans fourragers prévisionnels ;
- Avoir travaillé dans des projets de développement rural et bien connaître les systèmes pastoraux ;
- Démontrer de capacités pédagogiques de formation d'un public adulte.

7. LES LIVRABLES

Dans le cadre de sa mission, le prestataire devra fournir au PRAPS les livrables ci-après:

- Les supports d'animation de l'atelier ;
- Un rapport provisoire de l'atelier présentant les points saillants de la formation ;
- Un rapport final disponible dans un délai maximal de deux semaines après la transmission des observations du PRAPS-CILSS y relatives.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les bureaux d'études/cabinets/firmes désireux de soumissionner au présent appel sont invités à envoyer leur dossier par voie électronique, au plus tard le 03 juillet 2019 à :

**Madame la Coordonnatrice de l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS
Secrétariat Exécutif du CILSS**

A l'adresse suivante : maty.ba-diao@cilss.int

Avec copie à :

- edwige.botoni@cilss.int
- frederic.conseiga@cilss.int et
- nathalie.soro@cilss.int